



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
28 mai 2013  
Français  
Original : anglais

## Instance permanente sur les questions autochtones

### Douzième session

New York, 20-31 mai 2013

## Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Eva **Biaudet**

## I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

[À compléter]

## II. Lieu, dates et déroulement de la session

1. Par sa décision 2012/244, le Conseil économique et social a décidé que la douzième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 au 31 mai 2013.

2. De sa 2<sup>e</sup> à sa 4<sup>e</sup> séance, le 20 mai 2013, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente : a) santé; b) éducation; c) culture ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie du rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème des jeunes autochtones : identité, défis et espoir (art. 14, 17, 21 et 25 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones) (E/C.19/2013/3), d'une étude sur la manière dont les connaissances, l'histoire et les circonstances sociales contemporaines des peuples autochtones sont intégrées dans les programmes scolaires (E/C.19/2013/17) et d'une analyse des questions de santé, éducation et culture, établie par le secrétariat de l'Instance permanente (E/C.19/2013/19). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai 2013, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 3 (voir chap. I, sect. B).

3. À sa 7<sup>e</sup> séance, le 23 mai, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Débat d'une demi-journée sur l'Afrique ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une étude sur la résilience, le savoir traditionnel et le renforcement des capacités des populations pastorales d'Afrique (E/C.19/2013/5). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 4 (voir chap. I, sect. B).



4. À ses 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> séances, le 24 mai, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue général avec les organismes et fonds des Nations Unies », et a engagé à cette occasion un dialogue avec les institutions financières internationales. Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'un examen des politiques opérationnelles de la Banque mondiale (E/C.19/2013/15), d'un rapport sur les droits et les garanties assurés aux peuples autochtones dans les projets liés à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (E/C.19/2013/7) et du rapport du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones sur les travaux de sa session annuelle de 2012 (E/C.19/2013/4). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 5 (voir chap. I, sect. B).

5. À ses 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> séances, le 28 mai, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur la Conférence mondiale sur les peuples autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une étude portant sur l'intégration des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones aux constitutions nationales (E/C.19/2013/18) et d'une autre sur les liens entre les droits autochtones, les commissions de vérité et les autres mécanismes de recherche de la vérité sur le continent américain (E/C.19/2013/13). Elle a aussi entendu un rapport oral sur la situation des peuples autochtones et leur participation aux démocraties et processus électoraux en Amérique latine, au regard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 6 (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> séances, le 22 mai, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Droits de l'homme : a) Mise en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; b) Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une étude portant sur la situation des personnes handicapées autochtones et notamment sur leurs difficultés à exercer pleinement leurs droits fondamentaux et avoir part au développement (E/C.19/2013/6) et d'une autre sur la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones, réalisée en application du paragraphe 2 de l'article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (E/C.19/2013/9). À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai 2013, elle a examiné et adopté les recommandations qu'elle présente au titre du point 7 (voir chap. I, sect. B).

7. De sa 12<sup>e</sup> à sa 14<sup>e</sup> séance, les 29 et 30 mai, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions relevant du Conseil économique et social et les nouveaux problèmes ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'un rapport de synthèse sur les industries extractives et leurs incidences sur les peuples autochtones (E/C.19/2013/16) et d'études portant sur les industries extractives au Mexique et la situation des peuples autochtones dans les territoires où se trouvent ces industries (E/C.19/2013/11), les retombées de l'essor minier sur les communautés autochtones d'Australie (E/C.19/2013/20), la participation politique des femmes autochtones aux niveaux international, national et local (E/C.19/2013/10), le droit des jeunes autochtones des pays nordiques à participer aux processus décisionnels (E/C.19/2013/8), et la décolonisation du Pacifique (E/C.19/2013/12). À sa

16<sup>e</sup> séance, le 31 mai, elle a examiné et adopté un projet de décision et les recommandations qu'elle présente au titre du point 8 (voir chap. I, sect. A et B).

8. À sa 15<sup>e</sup> séance, le 30 mai, l'Instance permanente a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Projet d'ordre du jour de la treizième session de l'Instance permanente ». À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai, elle a examiné et adopté un projet de décision qu'elle présente au titre du point 9 (voir chap. I, sect. A).

### **III. Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa douzième session**

9. À sa 16<sup>e</sup> séance, le 31 mai, la Rapporteuse a présenté les projets de décision et de recommandation et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa douzième session.

10. À la même séance, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport.

### **IV. Organisation de la session**

#### **A. Ouverture et durée de la session**

11. L'Instance permanente a tenu sa douzième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 20 au 31 mai 2013. Elle a consacré 16 séances publiques et deux séances privées aux questions inscrites à son ordre du jour.

12. À la 1<sup>re</sup> séance, le 20 mai, la session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. À la séance d'ouverture, Tododaho Sid Hill, membre de la nation Onondaga, a prononcé une allocution de bienvenue. Le Président du Conseil économique et social et le Président par intérim de l'Assemblée générale ont fait des déclarations.

13. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et le Président de l'Instance permanente ont fait des déclarations.

14. À la séance de clôture (16<sup>e</sup> séance), le 31 mai, le Vice-Secrétaire général a pris la parole.

#### **B. Participation**

15. Des membres de l'Instance permanente et des représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ou autochtones ont participé à la session. On trouvera la liste des participants dans le document E/C.19/2013/INF/1 [pas encore disponible sur e-Doc].

## **C. Élection du Bureau**

16. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 20 mai, l'Instance permanente a élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

*Président :*

Paul Kanyinke Sena

*Vice-Présidents :*

Raja Devasish Roy

Viktorija Tuulas

Saul Vicente

Bertie Xavier

*Rapporteuse :*

Eva Biaudet

## **D. Ordre du jour**

17. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 20 mai, l'Instance permanente a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/C.19/2013/1.

## **E. Documentation**

18. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa douzième session est parue sous la cote E/C.19/2013/INF/2 [pas encore disponible sur e-Doc].

---